



Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
19 juillet 2006 - 18h.00	13	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM,
- COZ concernés
- Préfectures : 01, 06, 13, 25, 38, 39, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 90, 92, 93, 94,
- DDASS 01, 06, 13, 25, 38, 39, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 90, 92, 93, 94,
- DRASS 39, 13, 69, 75.
- ARH 39, 13, 69, 75.
- CIRE concernées

Objet : canicule : situation du mercredi 19 juillet à 16h et prévisions.

Une dégradation arrive par l'Ouest du pays ; de nombreux départements apparaissent ce soir en orange "orages" sur la carte des vigilances de Météo-France ; Mais, ces orages ne toucheront pas le Sud-Est. Remontée des températures dès demain et pour la fin de la semaine sur la plus grande partie du pays.

Carte de vigilance Météo-France de ce jour à 16h.

Les départements qui apparaissent en orange "canicule" sont :
BOUCHES DU RHONE, ALPES MARITIMES
PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT DENIS et VAL DE MARNE
HAUT RHIN et BAS RHIN
DOUBS, JURA et TERRITOIRE DE BELFORT
SAONE ET LOIRE
RHONE, AIN, ISERE, SAVOIE et HAUTE SAVOIE.

Situation sanitaire :

Presque partout l'activité est soutenue. Quelques décès probablement imputables à la canicule (sous réserve de confirmation). Dans de nombreux départements les services d'urgence signalent une augmentation des passages de personnes âgées. Augmentation aussi dans certains services de pédiatrie.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription. Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule et en particulier s'il lui est directement imputable (avant expertise) doit faire l'objet d'un message particulier au PC santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr)

Par ailleurs, les indices de pollution atmosphérique sont médiocres partout, en particulier à Paris.

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

1) Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les départements de ALPES MARITIMES, BOUCHES du RHONE et RHONE PARIS, les HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT DENIS et VAL DE MARNE.

2) le passage au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) des départements :
BAS RHIN, HAUT RHIN,
DOUBS, JURA, TERRITOIRE DE BELFORT
SAONE ET LOIRE
AIN, ISERE, SAVOIE, HAUTE SAVOIE.

Il est demandé aux préfets de ces départements, sur instruction du Ministre de la Santé et des Solidarités, de diffuser les messages de prévention de l'INPES, en réquisitionnant, pour les spots audio, les stations locales de Radio France, et pour les spots vidéo, les chaînes de télévision locales des départements concernés. Cette demande est également à adresser aux chaînes d'Autoroute (si nécessaire, Contacter le SICOM au 01.40.56.80.21). S'agissant des spots TV sur France 3 région, la procédure de réquisition est effectuée par le ministre de la santé.

3) Le retour en veille saisonnière en :
DORDOGNE, GIRONDE, LANDES, LOT ET GARONNE, PYRENEES ATLANTIQUES
LA CHARENTE, CHARENTE MARITIME, DEUX SEVRES et VIENNE.
La HAUTE VIENNE
La LOIRE ATLANTIQUE, le MAINE ET LOIRE et la VENDEE
Le CHER, l'INDRE, l'INDRE et LOIRE, et le LOIR et CHER

Il est instamment demandé aux Préfets de tous les départements placés en vigilance orange "canicule" de se rapprocher des maires des communes importantes de leur département pour s'assurer auprès d'eux que les personnes isolées, âgées ou invalides, inscrites sur le registre communal ont bien été contactées.

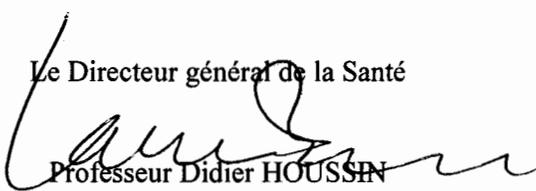
La décision des Préfets devra être transmise au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

- La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des départements pour action, **avec InVS et Météo-France, jeudi 20 juillet à 15h. 30.**

Le n° d'appel est le 01 72 28 30 01 et le code d'accès 601536#

Le Directeur général de la Santé


Professeur Didier HOUSSIN

Département des Situations d'Urgence Sanitaire
Le Chef du Département

Olivier LAURENS-BERNARD